



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 08 octobre 2024

Date de convocation : 03/10/2024
Date d'affichage 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 8 octobre à 20H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14
Procurations : 0

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Georges MARCOS, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF

Étaient absents excusés :

Étaient absents non excusés :

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Georges MARCOS a été élu secrétaire de séance.

DM 2024-002 – Budget Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6

Vu la délibération 2024-016 du conseil municipal de la commune de Beaulieu sur Oudon approuvant le budget primitif 2024

Vu la délibération 2024-022 du conseil municipal de la commune de Beaulieu sur Oudon approuvant le programme des travaux de voirie pour l'année 2024

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de section à section, afin de faire face aux paiements des factures de l'entreprise FTPB

Il convient de procéder à la décision modificative suivante sur le budget commune :

Chapitre 011 – Charges à caractères générales	Compte 615231 Entretien et réparation de voirie	17 057,16 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement		- 17 057,16 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		- 17 057,16 €
Opération 10036 Voies et réseaux	Compte 2151 réseaux de voirie	- 17 057,16 €

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'intégrer cette DM au budget

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 14 Octobre 2024

Le Maire, Anthony ROULLIER


